

 Biostimulants



Vixeran®

**Pour une nutrition azotée
adéquate des cultures**

**Efficience
de la
nutrition**



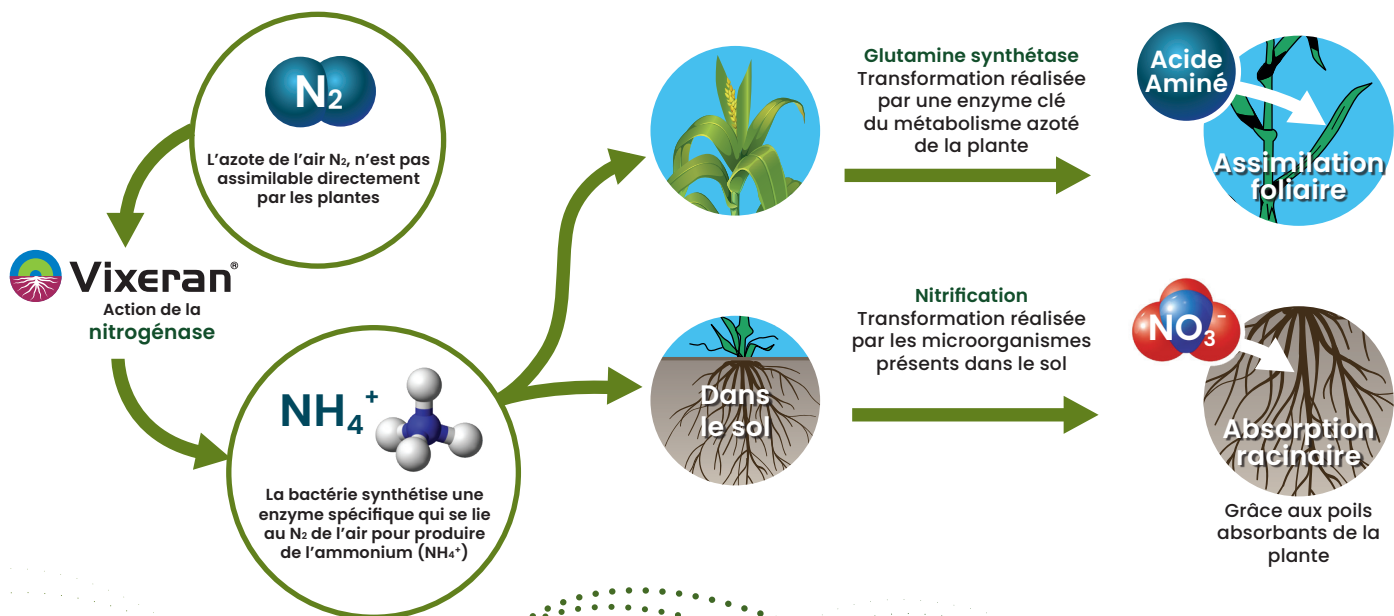
syngenta®
Biologicals

VIXERAN® est composé de bactéries, *Azotobacter salinestris* CECT 9690, qui fixent l'azote de l'air aux niveaux foliaire et racinaire afin de le restituer à la plante sous forme assimilable. Il participe à la nutrition azotée des cultures au cours du cycle.

VIXERAN® agit à 3 niveaux

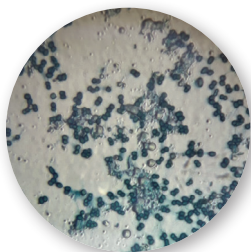


Comment marche la fixation de l'azote par VIXERAN® ?



VIXERAN® s'adapte aux aléas climatiques

- Si les conditions de développement de la bactérie sont défavorables, cette dernière a la capacité de se transformer en cyste.
Il s'agit d'une enveloppe épaisse résistante, permettant à la bactérie d'attendre des conditions de développement adéquates, et de mieux résister aux stress extérieurs tels que les périodes de froid.
- Dès que les conditions redeviennent favorables, les bactéries formées se multiplient à nouveau.



Coloration de cystes
d'*Azotobacter salinestris* CECT 9690

Modalités d'activation



Humidité : Au contact de l'eau, les cystes commencent à s'activer.



Nutriments : La formulation de VIXERAN® contient du dextrose afin d'améliorer la germination des cystes.



Température : À partir de 5°C, les cystes commencent à être métaboliquement actifs.

Conditions d'application de la solution

50 g/ha
par
application

Conditions optimales pour l'application

- Humidité > 60%
Favorise la colonisation de VIXERAN®
- Application tôt le matin de préférence
Période optimale d'ouverture des stomates
- pH du sol : 5,5 - 9
- Volume d'eau : 100 à 200 l/ha

Conditions poussantes pour une plante prête à recevoir la bactérie.

Atteindre 12°C quelques heures dans la journée.
Assure la colonisation rapide de la bactérie.

Éviter des périodes prolongées inférieures à 5°C pendant 5 jours.
Assure une activité minimale de la bactérie.



Pour tous les mélanges, contacter votre technicien.

Ces conditions optimales sont **facilement applicables** grâce à leur intégration sur **Agro Météo Pro** :

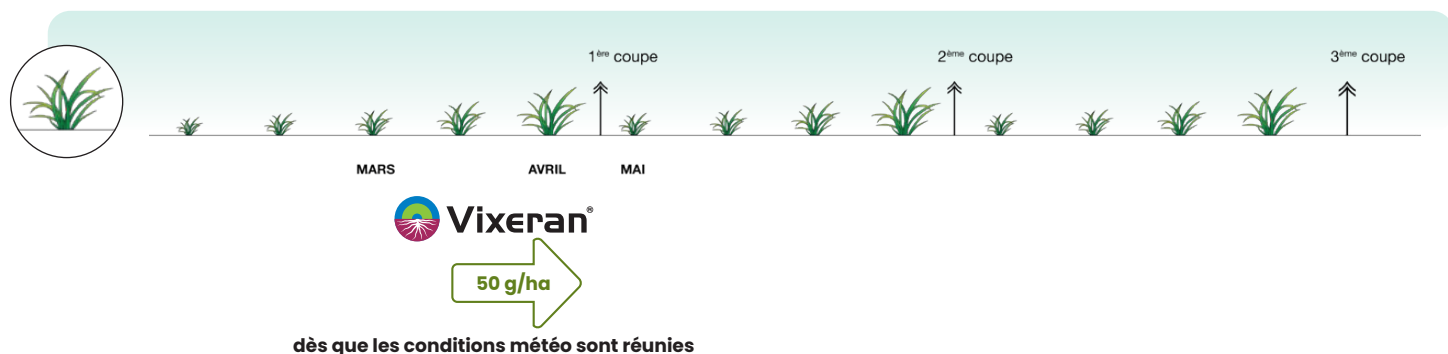
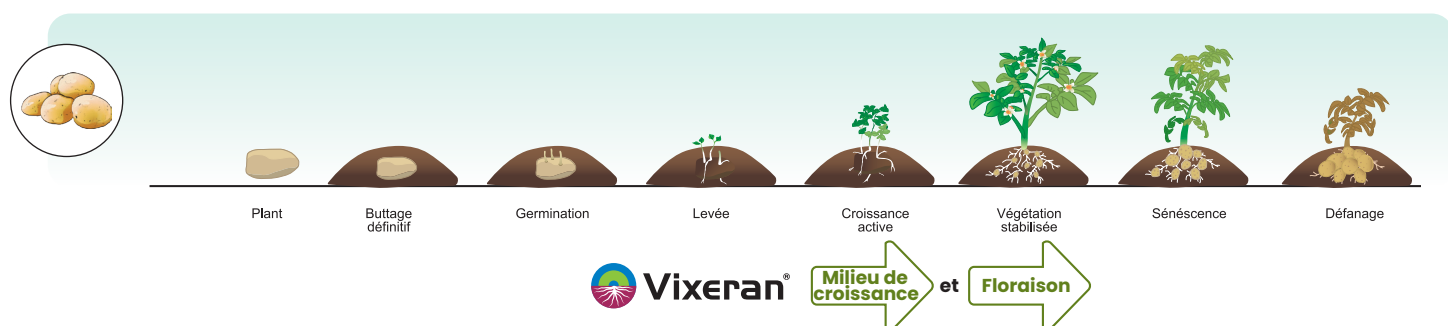
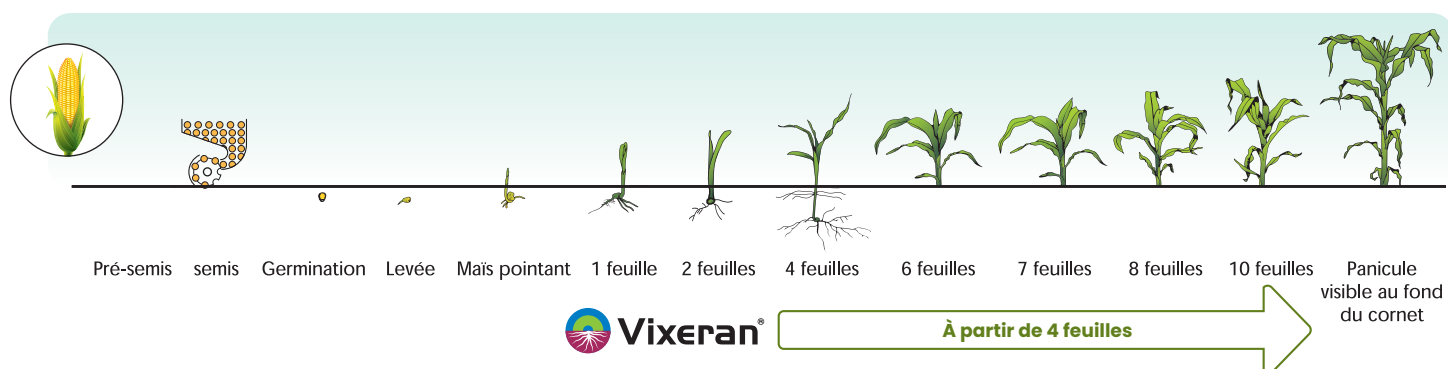
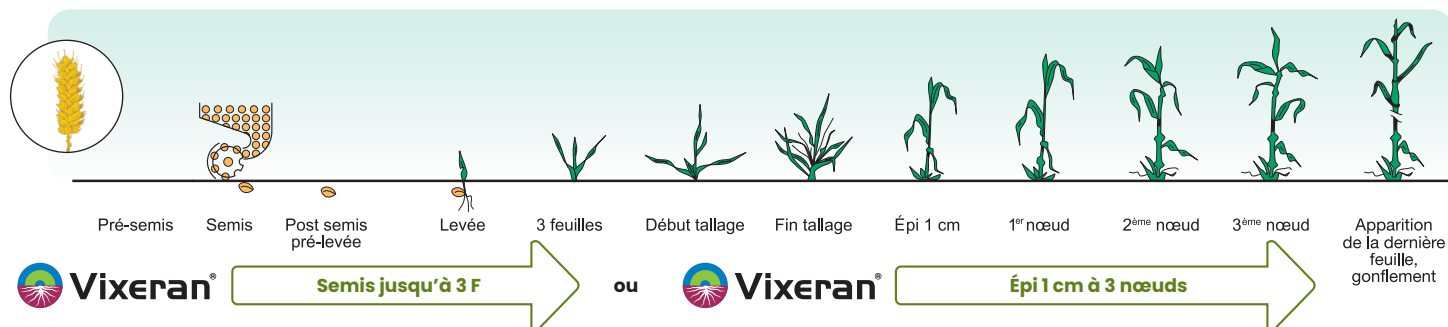
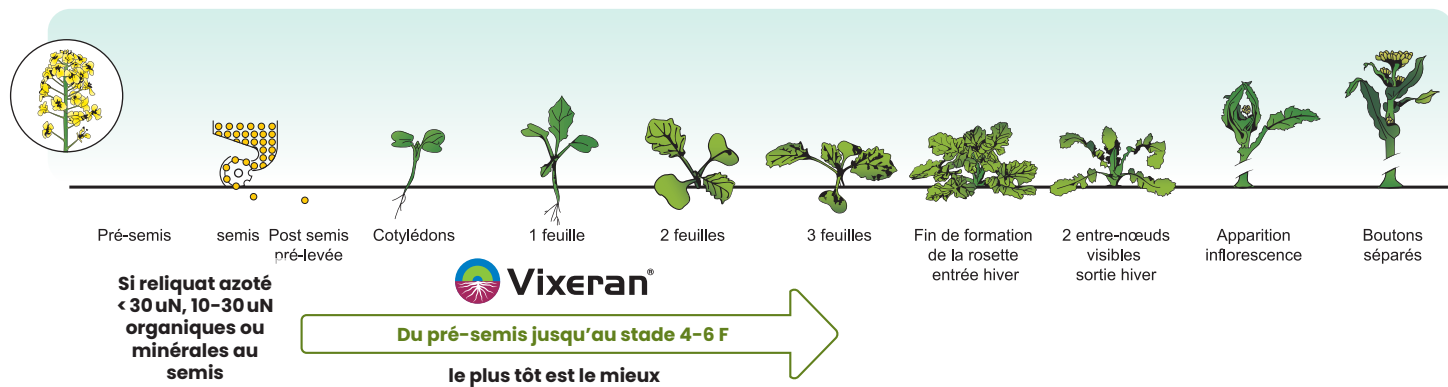


Carte d'identité

TYPE D'ENREGISTREMENT	Biostimulant CE – PFC 6A
COMPOSITION	1x10 ⁷ UFC (Unité Formant Colonie)/g d' <i>Azotobacter Salinestris</i> CECT 9690
FORMULATION	Poudre
CULTURES AUTORISÉES	Toutes cultures
DOSE	50 g/ha par application
NOMBRE D'APPLICATIONS	Maximum 2 applications par an en cultures céréalières et à grande échelle Maximum 3 applications par an sur les cultures ligneuses pérennes
UTILISATIONS	• Colza : du pré-semis jusqu'au stade 4-6 F – 50 g/ha • Céréales : du semis jusqu'à 3 F ou d'épi 1 cm à 3 noeuds – 50 g/ha • Maïs : à partir de 4 F – 50 g/ha • Pomme de terre : une application à pleine croissance végétative puis à floraison – 50 g/ha/application • Prairie : 50 g/ha courant avril – dès que les conditions météo d'application sont réunies • Vigne : 50 g/ha entre le stade 7 -8 F et début floraison
CLASSEMENT	Sans classement
CONDITIONNEMENT	Sachets de 250 g



Préconisations d'application de VIXERAN®



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit 31790 Saint-Sauveur France.

S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832.

Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832. Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques

VIXERAN® - N° CE : CE-005386-2024. Contient Azobacter salinestr. Les microorganismes peuvent provoquer des réactions de sensibilisation.

* Marques enregistrées d'une société du groupe Syngenta

PRODUIT DESTINÉ À UN USAGE PROFESSIONNEL

syngenta®
Biologicals

VIXERAN notice biostimulant REF: 1608 11/2025. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer qu'il dispose bien des dernières informations réglementaires produites en consultant les fiches techniques sur notre site internet www.syngenta.fr. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel. Les contenus sont publiés d'information. Les données qui y sont contenues ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. © 2025 Syngenta, P.A.O.